

Quimper, le **06 MARS 2025**

**Délégation à la mer et au littoral**  
Service du littoral  
Unité cultures marines

Affaire suivie par : De SAINT MARTIN Benoît  
Tél : 02 98 62 40 06  
benoit.de-saint-martin@finistere.gouv.fr

**Le Préfet**

à

Madame la maire

14 rue François Charles

29630 Plougasnou

**Objet : Enquête publique n° EP MX25/0012-0013**  
PJ : Avis d'enquête, cahier d'enquête, plan du projet

J'ai l'honneur de vous informer de l'organisation d'une enquête publique qui se déroulera en application de l'article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime.

A ce titre, je vous fais parvenir :

- Un avis d'enquête, pour affichage en votre mairie pendant 30 jours, du **10/03/2025** au **09/04/2025**, soit 15 jours d'enquête proprement dite, précédée de 15 jours d'affichage.
- Un cahier d'enquête, pour y consigner les observations éventuelles,
- Le plan du projet concernant votre commune.

Les demandes concurrentes peuvent être déposées au service Cultures Marines de la Direction départementale des territoires et de la mer DDTM de Morlaix (11 quai de Tréguier) pendant les 15 jours de l'affichage et les 10 premiers jours de l'enquête.

Les documents relatifs à ces projets sont consultables auprès du service Cultures Marines de la DDTM de Morlaix pendant toute la durée de l'enquête.

A l'expiration de la période d'enquête, le **09/04/2025**, vous voudrez bien me retourner le cahier d'observations arrêté et signé, auquel pourra être joint, si vous le jugez utile, l'avis du conseil municipal.

Le Préfet

  
Alain ESPINASSE



**Préfet  
du Finistère**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer**

**Délégation à la mer et au littoral  
Unité des cultures marines**

## **CAHIER**

**ENQUETE PUBLIQUE n° EP MX25/0012-0013**

**du 10/03/2025 au 09/04/2025**

**Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime**

- la Mairie de :
- le Comité régional de la conchyliculture Bretagne nord ;
- le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère ;
- le Service délocalisé de :

Les demandes d'autorisations de cultures marines ayant fait l'objet d'une annonce et d'une enquête publique par affiche apposée du 10/03/2025 au 09/04/2025 dans :

- Les mairies de PLOUEZOC'H, PLOUGASNOU, MORLAIX, CARANTEC
- Les locaux du Comité régional de la conchyliculture Bretagne nord
- Les locaux du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
- Les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer de Morlaix.

- N'ont pas fait l'objet d'observations
- Ont fait l'objet des observations ci-jointes

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_



Préfet  
du Finistère

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer

Délégation à la mer et au littoral  
Unité des cultures marines

## AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

### AVIS

ENQUETE PUBLIQUE n° EP MX25/0012-0013  
du 10/03/2025 au 09/04/2025

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert du 10/03/2025 au 09/04/2025 une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints .

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de PLOUEZOC'H, PLOUGASNOU, MORLAIX, GARANTEC
- Les locaux du Comité régional de la conchyliculture Bretagne nord
- Les locaux du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
- Les locaux de la délégation à la mer et au littoral de Morlaix.

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 09 avril 2025 auprès de Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Finistère ([benoit.de-saint-martin@finistere.gouv.fr](mailto:benoit.de-saint-martin@finistere.gouv.fr)).  
Arrête la présente liste à 2 demandes.

Fait à Quimper, le 06 MARS 2025

Le Préfet

Alain ESPINASSE

ENQUETE PUBLIQUE n° EP MX25/0012-0013 du 10/03/2025 au 09/04/2025

N° Demande	Demandeur	Nature Opération(s)	Parcelle	Surface ou Longueur	Caractéristiques	Commune	Localisation
MX25/0013	HUITRES SAINT MICHEL	Création	04006326	97.75 ares	Divers Huître - En surélevé terrain découvrant (Elevage) - DPM littoral(balancement des marées)	PLOUEZOC'H	RIVIERE DE MORLAIX, PIERRES BLANCHES
MX25/0012	HUITRES SAINT MICHEL	Création	04006327	77.5 ares	Palourde - A plat terrain découvrant (Elevage) - DPM littoral(balancement des marées)	PLOUEZOC'H	RIVIERE DE MORLAIX, PIERRES BLANCHES

